

## Objectif professionnel : obtenir le DE - Aide-Soignant

**PROCHAINE RENTREE** : Rentrée prévisionnelle le 04 janvier 2027

[Parcours complet](#)

L'ensemble de la formation comprend 44 semaines, soit 1540 heures d'enseignement théorique et stage clinique, et 4 semaines de congés.

La formation est répartie ainsi sur une année civile de la manière suivante :

- Enseignement en institut de formation : 22 semaines, soit 770 heures ;
- Enseignement en stage clinique : 22 semaines, soit 770 heures.

On parle de parcours de formation, la personne est réputée faire un parcours complet sauf si elle a un diplôme avec une équivalence reconnu avec le DE – Aide-Soignant.

L'enseignement en institut de formation comprend des cours magistraux, des travaux dirigés, des travaux personnels guidés, des simulations en santé, des accompagnements et suivis pédagogiques individualisés, des ateliers d'ergonomie, des travaux pratiques.

La présence des élèves est obligatoire à tout type d'enseignement : aux CM (Cours Magistraux), aux séances de TD (Travaux Dirigés), TP (Travaux Pratiques), aux TPG (Travaux Personnels Guidés), aux Accompagnement pédagogique individualisé (API), et enfin aux stages.

### Taille et spécificité de la Promotion à l'IFAS du CFPBNA :

L'IFAS a un agrément pour former 40 personnes. Celui-ci est délivré par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine. Les VAE et les contrats d'apprentissage sont considérés « hors capacité d'accueil ». Le CFPBNA accorde plus de 20 % de ses places aux agents relevant de la formation professionnelle continue (Art.11 de l'Arrêté du 07 Avril 2020 modifié - ASH ou EDSH, voir plus après).

## ● Objectifs opérationnels – Référentiel de compétences

L'élève aide-soignant – EAS - aura donc validé au cours de son parcours de formation les 11 objectifs opérationnels suivants :

1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires,
2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer,
3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins,
4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne,
5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation,
6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage,
7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels,
8. Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés,

- 9.** Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins,  
**10.** Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités,  
**11.** Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

Le référentiel évoque ces aptitudes en termes de compétences, plus exactement de blocs de compétences :

**Bloc 1** - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale,

**Bloc 2** - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration,

**Bloc 3** - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants,

**Bloc 4** - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention,

**Bloc 5** - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

L'EAS doit valider les 5 blocs de compétences.

### ● Modalités de Sélection et Prérequis

Peuvent se présenter aux modalités de sélection :

- Toute personne avec ou sans diplôme. Il n'y a en effet aucune condition de diplôme.
- C'est entièrement gratuit : passer la sélection ne coûte rien.
- Le candidat peut donc passer la sélection dans les IFAS de son choix.

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat.

**Les attendus et critères nationaux** – qui peuvent être vérifiés dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre – sont les suivants :

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe

Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Ces critères permettent d'explorer l'appétence et la motivation du candidat au métier d'aide-soignant et **ses 3 missions principales** : accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie, collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences et, contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

L'admission définitive est subordonnée à 3 critères :

- A l'âge du candidat : peuvent être admis les candidats âgés d'au moins 17 ans à la date d'entrée en formation,
- A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'élève ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession,
- A la production, au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du premier stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

**Des modalités spécifiques existent pour les agents des services** hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service (secteur privé). Il faut justifier d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein (1607 heures minimum), effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;

Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, dans les établissements déjà cités.

**Autre opportunité** : Les personnes ayant été sélectionnées par un employeur en vue de signer un **contrat d'apprentissage** sont dispensés de sélection et s'inscrivent dans l'IFAS de leur choix.

Contactez le CFPBNA et nous vous adresserons le dossier qui vous correspond !

CFPBNA - 6 rue Robert Charazac - 33300 Bordeaux – Tel : 05 56 43 70 82  
contact@cfpbna.asso.fr - www.cfpbna.asso.fr

Prestataire de formation enregistré sous le n°72 33 0072333 auprès du Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)  
N° Siret : 382 534 634 00037 – APE : 8559A – non assujetti à la TVA

Version 1 - Modification du document le 30/03/26

## ● Contenu de la formation

Au travers des blocs de compétences, le référentiel de formation des aides-soignants organise la formation théorique autour de 10 modules de formation ainsi que d'un dispositif d'accompagnement des apprenants composé de 3 items :

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h (dans les 3 premiers mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 1. Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21 h
Module 3. Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77 h
Module 4. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182 h
Module 5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
Module 6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
Module 7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
Module 8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
Module 9. Traitement des informations	35 h
Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

Organisation de la formation clinique :

4 périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- 3 périodes de 5 semaines, la période A, la période B et la période C,
- 1 période D de 7 semaines : en fin de formation correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

### ● **Durée**

- 1540 heures, étalées sur 1 année civile, ou 12 mois (du 04 Janvier au 08 décembre 2027), ou 220 jours de 7 heures.
- Horaires : 7 heures par jour, de 08h15 à 16h15, sauf mention contraire (pause déjeuner de 11h45 à 12h45), soit 35 heures/semaine du lundi au vendredi (en institut).
- Formation théorique ou en institut : 22 semaines, soit 770 heures ;
- Formation pratique en milieu professionnel : 22 semaines, soit 770 heures.

### ● **Modalité pédagogique**

**La modalité pédagogique – principale et privilégiée – c'est la formation en présentiel.**

Certains cours sont proposés en distanciel et sont accessibles tout au long du parcours sur la plateforme dédiée E-Notitia. Ces cours font l'objet d'un accompagnement à la fois pédagogique et d'une assistance technique.

### ● **Méthodes et moyens mobilisés**

- Méthodes pédagogiques :

1. Accompagnement et suivi pédagogique individualisé,
2. Cours magistraux (face à face),
3. Pratiques en situations simulées,
4. Ateliers d'Ergonomie,
5. Visites thématiques (musée de la Sécurité sociale, blanchisserie et cuisine hospitalière, cinéma, activité en collaboration avec des établissements partenaires type EHPAD, cliniques...),
6. Travaux de groupe : étude de cas, démarches cliniques, retours d'expérience, projets transversaux.

- Moyens matériels :

Le centre s'est doté de locaux lumineux, spacieux et équipés de tout le matériel pédagogique :

- Salle de cours magistraux pouvant accueillir les différentes promotions.
- Salle avec tableaux numériques.
- Salle de TD reproduisant une chambre de patient.
- Salle de TP (matériel spécifique à l'AFGSU).
- Salle de Simulation en santé (caméras, régie).
- Simulateurs de vieillesse, verticalisateur et un lève-malade, également un chariot d'urgence.
- 15 postes informatiques en accès « encadré » muni du WI-FI (portables).
- prêt d'ordinateur à l'année sous caution si besoin.
- Centre de Documentation et d'Information (Fonds documentaire enrichi chaque année).

• Moyens humains :

- Un Directeur et son adjointe, une coordinatrice pédagogique et une coordinatrice administrative et financière mutualisés sur l'IFSI et l'IFAS, ainsi qu'une personne chargée d'accueil et d'orientation.

- Une équipe de 3 formateurs permanents, infirmiers de métier avec les compétences complémentaires suivantes :

- 1 formatrice formée au titre professionnel – formateur professionnel d'adultes,
- 1 formatrice formée à la Coordination des soins infirmiers,
- 1 formateur habilité à former aux Gestes et Soins d'Urgence (FGSU),
- 1 formateur diplômé d'un DU Douleur,
- 2 formateurs formés à la simulation en santé.

Les formateurs de l'IFSI selon leur domaine de compétence et des intervenants extérieurs experts complètent cette équipe.

● **Modalités d'évaluation**

Les Modules sont évalués selon les modalités du référentiel de formation (Arrêté du 10.06.21) :

Bloc de compétences	Modules	Modalités d'évaluation
<b>Bloc 1</b> Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale,	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	
<b>Bloc 2</b> Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration,	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	
	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
<b>Bloc 3</b> Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants,	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
<b>Bloc 4</b> Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention,	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
<b>Bloc 5</b> Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.	Module 9. – Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	

(Chapitre II du Titre 1<sup>er</sup> de l'Arrêté du 10.06.2021 pour connaître plus en détail les modalités d'évaluation).

**Certification de la formation** : le DE – Aide-Soignant est délivré par Ministère chargé de la santé via la DREETS (Certificateur) sous réserve de la validation des 5 blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique en milieu professionnel.

### ● Modalités de financement

- Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine prend en charge, selon le statut **à l'entrée en formation**, les personnes en poursuite d'études et les demandeurs d'emplois (40 places max.). Attention, les droits au chômage ne durent que 18 mois et peuvent varier selon vos cotisations.
  - Les salariés sont pris en charge par les Employeurs/OPCO ou Transitions Pro, par un Contrat d'apprentissage pour toute personne jusqu'à ses 29 ans échus.
- Plusieurs dispositifs peuvent être conjugués. L'IFAS du CFPBNA se tient à votre disposition pour vous renseigner.

**Pour tout dossier de financement à monter**, nous contacter dès l'inscription quelle que soit le mode d'admission. Le coût de la formation est de 11€ de l'heure théorique.

**Les frais restants sont à la charge de l'élève** : l'admission définitive est soumise au versement des frais de dossier (100€ encaissable en janvier), et les frais de tenues professionnelles (env. 75 €, une fois).

### ● Informations complémentaires

Nombre de personnes formés depuis la création de l'Institut : plus de 1900 aides-soignants.

Taux de réussite : 99 % (personnes reçues/personnes présentées), et 88 % (personnes reçues/personnes présentes au 1<sup>er</sup> jour de la formation).

Taux de satisfaction : en 2025, 9/10 à l'issue de la formation, pour la promotion des Parcours complets.

Taux d'insertion dans l'emploi : 85 % de personnes à 3 mois du DE.

Au même titre qu'il existe des dispenses pour suivre une partie des blocs de compétences, ou des modules liés, il en est de même pour les bénéficiaires ayant obtenu le DEAS (parcours allégés). L'aide-soignant peut suivre à l'issue de son parcours une formation allégée pour devenir auxiliaire de puériculture, ambulancier, assistant de régulation médical, etc...

Il peut également obtenir le DE – Infirmier (RNCP 39923 toujours active), via une candidature Parcoursup avec le baccalauréat ou son équivalence, et fort du DE Aide-Soignant, et/ou passer la sélection FPC - Formation Professionnelle Continue sous réserve d'au moins une expérience professionnelle (attestation de travail demandée).

**Des modalités spécifiques existent pour les Aides-soignants réussissant la FPC**, soutenus par leur employeur, et ayant exercé en équivalent temps plein 3 ans sur ces 5 dernières années en tant que tel pour entrer en formation en 2<sup>e</sup> Année : Le parcours spécifique est déployé en Nouvelle Aquitaine, l'IFSI du CFPBNA se tient à votre disposition pour vous renseigner.

Perspectives : Ce métier est en tension. Indeed, France Travail et les réseaux sociaux relaient des milliers d'opportunités.

## ● Accessibilité et Accueil des personnes en situation de Handicap

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

**Référente Handicap CFPBNA** : Mme PERCHERY, [marieperchery@cfpbna.asso.fr](mailto:marieperchery@cfpbna.asso.fr)

Conformément à la réglementation de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le CFPBNA a la capacité de proposer des aménagements (pédagogique, technique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, le CFPBNA mobilisera des compétences externes (centre de ressource formation handicap Nouvelle Aquitaine CRFH) pour la recherche de solution.

## ● Lieu et Contacts utiles

Dans les locaux du CFPBNA, 6 rue Robert CHARAZAC 33 300 BORDEAUX.

Pour toute information administrative : [contact@cfpbna.asso.fr](mailto:contact@cfpbna.asso.fr)

Accueil téléphonique CFPBNA : 05.56.43.70.82

Adresse postale du CFPBNA : 6 rue Robert CHARAZAC 33 300 BORDEAUX

Directeur de l'Institut : M. CARETTE, [sylvaincurette@cfpbna.asso.fr](mailto:sylvaincurette@cfpbna.asso.fr)

Adjointe de direction : Mme NOISILLEAU, [marionnoisilleau@cfpbna.asso.fr](mailto:marionnoisilleau@cfpbna.asso.fr),

Coordnatrice pédagogique : Mme LAVERGNE, [chantallavergne@cfpbna.asso.fr](mailto:chantallavergne@cfpbna.asso.fr)

Coordnatrice administrative et financière : Mme BEAUMONT, *Référente Admissions*,  
[raphaellebeaumont@cfpbna.asso.fr](mailto:raphaellebeaumont@cfpbna.asso.fr)

Fiche RNCP : RNCP40692, publiée le 01.09.2025, dont l'échéance est le 01.09.2029.